

Les 10 Commandements du marcheur



Respectons le tracé des sentiers, n'utilisons pas de raccourcis pour limiter le piétinement de la végétation et l'érosion (surtout sur les milieux sensibles : dunes, marais...).

Pensons aux autres, à la sérénité de la nature. Nous ne sommes pas les seuls à fréquenter les chemins.

Apprenons à connaître et à respecter la faune et la flore, surtout dans les espaces sensibles, nous comprendrons ainsi pourquoi il convient de les préserver.

Ne **laissons** ni trace de notre passage, ni déchets. Emportons-les avec nous jusqu'à la prochaine poubelle.



Ne **faisons** pas de feu dans la nature (forêts et zones broussailleuses).

Ne **dégradons** ni les cultures, ni les plantations et ne dérangeons pas les animaux domestiques ou troupeaux. N'**oublions** jamais de toujours refermer derrière nous clôtures et barrières.

Tenons les chiens en laisse. Ils pourraient malencontreusement provoquer des dommages ou être victimes d'accidents.

Ne **consommons** pas l'eau des ruisseaux, sa limpidité apparente ne signifie pas forcément qu'elle est potable.

Renseignons-nous en période de chasse auprès des communes. Certains itinéraires peuvent être dangereux.

Informons-nous des règlements d'accès aux réserves naturelles et aux parcs nationaux (les chiens, l'utilisation d'engins sonores et la cueillette des plantes peuvent, dans certains cas, être proscrits).

